



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante CONIDIS*

*de la société* AGRONUTRITION

*enregistrée sous le* n° 2023-1969

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom REVIVAL.*



## Informations générales

<b>Noms du produit</b>	CONIDIS REVIVAL
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	AGRONUTRITION Parc Activestre 3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE FRANCE
<b>Classe - Type</b>	<p>Préparation fongique - Poudre à base de <i>Trichoderma harzianum</i> souche ATBTHM-308</p> <p>Additif agronomique dans le cadre de la norme NF U44-204 autorisé pour un usage en mélange avec des engrains minéraux, organiques ou organo-minéraux conformes aux normes NF U42-001-1, NF U42-001-2, NF U42-001-3, NF U42-002-1, NF U42-002-2, NF U42-003-1, NF U42-003-2, NF U42-004 ou au règlement (CE) n° 2003/2003* ou au règlement (UE) n° 2019/1009 – Poudre à base de <i>Trichoderma harzianum</i> souche ATB-THM-308</p> <p>Additif dans le cadre de la norme NF U44-551 autorisé pour un usage en mélange avec des supports de culture (terreaux) conformes à la norme NF U44-551 - Poudre à base de <i>Trichoderma harzianum</i> souche ATB-THM-308</p>
<b>Etat physique</b>	Solide
<b>Numéro d'intrant</b>	987-2021.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1220086

\* pour les produits mis sur le marché avant le 16 juillet 2022.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 18/09/2023

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITAUD*  
33BC435FF8C6444...